

Nouvelles modalités de sélection

Ce qui change avec la crise du COVID 19

Compte-tenu de la période de confinement et de la fermeture de tous les établissements scolaires jusqu'au minima début mai, certaines modalités de sélection pour intégrer des formations sont modifiées :

1. Les concours post-bac

⇒ Les épreuves écrites des concours postbac permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur sont remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.

- Les notes de 1^{ère} et Terminale
- Les Appréciations de professeurs
- La Fiche Avenir
- Le CV
- Le Projet de formation motivé, qui revêt une importance particulière en l'absence de tout entretien possible

2. Concernant les admissions parallèles :

La sélection se fera sur la base des dossiers fournis par les étudiants et des épreuves écrites, quand celles-ci sont organisées en ligne, comme c'est souvent le cas. Aucune épreuve écrite sur table et aucun oral n'auront lieu.

3. Les écoles d'art :

⇒ Le DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) : L'admission se fera uniquement sur dossier via PARCOURSUP

4. Les IEP : Instituts d'études politiques

⇒ Le concours commun des IEP, qui devait se dérouler les 18 avril prochain, est annulé.

- ⇒ Le concours commun des IEP permet d'intégrer en première année l'un des sept Sciences Po du réseau : Lille, Aix-en-Provence, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, et Toulouse.
- ⇒ Les critères retenus pour l'examen des dossiers des 10.000 candidats seront précisés sous peu et seront les plus équitables possibles.

5. Les concours d'écoles de commerce et d'ingénieurs postprépa

- ⇒ Reportés à une date ultérieure
- ⇒ Le format des concours pourrait être révisé, notamment le nombre d'épreuves, le format, la durée.
- ⇒ Les oraux des écoles sont supprimés

6. Les autres formations : BTS, DUT....

Les critères de sélection se baseront uniquement sur :

- ⇒ Les notes de 1^{ère} et Terminale
- ⇒ Les Appréciations de professeurs
- ⇒ La Fiche Avenir
- ⇒ Le CV
- ⇒ Le Projet de formation motivé, qui revêt une importance particulière en l'absence de tout entretien possible

7. Annulation ou report des journées portes ouvertes, qui devaient avoir lieu au printemps.

- ⇒ Pensez à bien vous renseigner sur les écoles, la formation, les débouchés, les spécificités de chaque formation ou école....
- ⇒ Contacter l'école par mail ou téléphone pour avoir plus d'informations sur l'école, la formation, les critères de sélection, en l'absence de portes ouvertes

Lire : https://etudiant.lefigaro.fr/article/concours-des-ecoles-de-commerce-cette-annee-les-oraux-sont-annules_9c485158-6dea-11ea-a804-021e7c24f339/?fbclid=IwAR045a4fWfV0bJewBsA-0owBVJofU8bvcE9A7_3P6xxrTyRIL49BH_Gfyuc